

## Pays de Mormal: l'intercommunalité se frotte à l'harmonisation des taxes



16/01/2014

PAR AMANDINE MEUNIER

ammeunier@lavoixdunord.fr

PHOTO «LA VOIX»

*Premier point d'importance à l'ordre du jour du Pays de Mormal: la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.*

**Deuxième réunion en deux semaines pour la toute nouvelle intercommunalité du Pays de Mormal. Et on essaye de prendre les bonnes habitudes.**

Le président désigné Guislain Cambier s'efforce dans ses interventions d'éliminer toute référence aux anciennes structures (CCB, CCQ et 2C2M). L'exercice est toutefois difficile quand le but est d'harmoniser les trois modes de fonctionnement, même pour les fonctions de base de la structure.

Parmi les 22 points à l'ordre du jour pour les 120 conseillers mardi soir à la salle des fêtes de Bousies, le plus attendu était sans doute l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les trois structures fonctionnaient selon des principes différents. L'ex-2C2M avait acté le principe de la redevance (REOM). *«Le principe de la TEOM est celui promu par le groupe environnement qui a préparé la fusion. On ne va pas rediscuter des systèmes de TEOM et REOM ici»*, a tenté Guislain Cambier pour couper court à tout débat. Cela n'a pas empêché quelques voix de s'élever pour soutenir le principe de la redevance (plus incitative écologiquement). Roland Pruvot, anciennement vice-président de la 2C2M chargé des déchets ménagers s'est même lancé dans une tirade expliquant qu'il avait cru comprendre que la REOM s'appliquerait jusqu'à la fin de l'année 2014 sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Landrecies.

### **Ordures ménagères**

Le passage à la TEOM risque d'y changer pas mal de choses puisque la somme à payer ne sera plus fixe (de l'ordre de 180€ actuellement) mais conditionnée par la valeur locative de l'habitation. *«Le taux pour la 2C2M paraît fort, mais on a des valeurs locatives faibles, tempère Jean-Marie Sculfort. Il y aura quelques maisons (on n'a pas beaucoup de châteaux) qui seront autour des 300€, mais pour beaucoup de gens, ils vont payer moins cher.»* Alain Fréhaut a enchaîné pour l'ex-CCB: *«Pour nous, c'est sûr que ça va augmenter. D'au moins 7 points pour Bavay et le Bavaisis.»* Suite aux différentes oppositions exprimées bien avant ce conseil, deux principes ont été rajoutés: un lissage des taux pour une harmonisation progressive et un seuil pour la valeur locative afin qu'elle ne dépasse pas deux fois la valeur locative moyenne de la commune. Tous ces principes et notamment les taux de lissage (5,63% pour l'ex CCB, 8,13% pour La Longueville, 14,02% pour la CCQ et 15.24% pour la 2C2M) ont été adoptés à la majorité, moins une voix contre et 15 abstentions.

### **Indemnités**

Autre sujet sur lequel la nouvelle communauté a dû faire un travail d'harmonisation: le tarif des accueils de loisirs sans hébergement. Trois types de tarifs étaient proposés aux conseillers avec en regard leurs incidences financières pour la CCPM. *«C'est le premier tarif communautaire que vous avez à voter. Il est important que vous vous référiez à l'esprit communautaire, pas à vos anciennes communautés. Même s'il y a des sensibilités»*, a prévenu Guislain Cambier, avant le vote. Le tarif qui a emporté le plus de voix conserve des prix très bas pour les familles les plus modestes et crée des factures plus importantes pour les ménages plus aisés (10€ par semaine pour un quotient familial entre 0 et 369, puis 18€, 24, 31,80, 39,80 et 43, 80 pour les tranches suivantes).

L'harmonisation a été moins difficile à obtenir pour les indemnités du président et des vice-présidents. Mais avec 16 vice-présidents, le bureau communautaire a voulu faire preuve de retenue. Selon Guislain Cambier, il s'est contenté de jouer le statu quo en additionnant les charges afférentes des anciennes intercommunalités et en divisant le tout. On obtient ainsi 2 299,89€ bruts mensuels pour le président et 666,40€ pour chaque vice-président.